

plus jeune, plus animé, quelquefois distrait, riant quand Xavier pleurait, mais presque assidu à la seconde place et au second prix. Les frères WURTH avaient le double avantage du talent inné et d'une instruction solide qu'ils recevaient de leur père, alors le premier médecin du pays . . . (1)

On a prétendu que Xavier n'avait que dix-sept ans lorsqu'il se rendit avec son frère Théodore à l'Université de Liège où il se fit immatriculer à la faculté de droit, tout en suivant des cours à la faculté des lettres. Mais alors comment se fait-il qu'il figurait encore en 1818 parmi les lauréats de l'Athénée de Luxembourg. (2)

Trois mémoires et thèses témoignent de l'activité de J.-F.-X. WURTH à l'université: «*Homère, le plus ancien et le plus célèbre des poètes improvisateurs et des philosophes civilisateurs*» (Liège 1821, 60 p.); «*quo jure rerum philosophicarum scriptores a Socrate . . .*» (1822, 27 p.); «*Histoire des institutions judiciaires dans l'Antiquité et le Moyen Age.*» Le mémoire traitant de Socrate trouva même une mention flatteuse dans la Revue encyclopédique et valut à son auteur la médaille d'or du sénat universitaire.

En 1822, J.-Fr.-X. WURTH obtint son diplôme de docteur en droit. Comme il avait reçu l'année précédente celui de docteur en philosophie et lettres (ce fut le premier diplôme décerné par la Faculté fondée en 1817)(2bis), cela lui permit de se faire nommer professeur, puis préfet au Collège de Tongres. Pour faire plaisir à son père, il quitta l'enseignement qu'il adorait – et se fit inscrire au Barreau de Liège.

Autant son frère Théodore était primesautier et vif, autant François-Xavier était plutôt froid, mais de cette froideur plutôt apparente «qui voile souvent les plus précieuses facultés du coeur et de l'esprit et empêche de conquérir la sympathie de tous... Mais l'intelligence, la franchise et le dévouement désintéressé du jeune avocat, une certaine manière de rattacher des considérations d'un ordre supérieur à la discussion des intérêts ordinaires, attirèrent bientôt sur lui l'attention des clients... puis celle de l'autorité supérieure, qui le nomma juge suppléant près le tribunal de Liège.» (3)

Mais l'avocat se penchant avec sympathie vers les classes déshéritées et le juge de qui l'on vantait l'impartialité durent de nouveau céder le pas au professeur.

Epris de la méthode d'enseignement de son ami J.-J. Jacotot, il eut bientôt la satisfaction de se voir entouré de plus de cent élèves dont plusieurs devaient occuper plus tard les plus hautes fonctions.

Pour bien comprendre WURTH, il sied de dire quelques mots de la «méthode Jacotot» que son auteur titulait «Enseignement universel» et que nous définissons - d'après le Grand Larousse Illustré - comme suit: «Apprendre par coeur, s'assimiler ce que l'on a appris en le répétant chaque jour, en y réfléchissant et en l'enseignant à d'autres... Jacotot ne se contente pas d'affirmer que l'homme est capable de s'instruire sans le secours d'un maître, il ajoute que l'on peut enseigner ce qu'on ignore, c'est-à-dire vérifier, le livre à la main, si un autre sait bien ce qu'il a appris, fonctions